

Centrale éolienne de Juvent SA

Résultat de l'évaluation des impacts

Rapport destiné aux médias

Buts et présentation de la démarche

Juvent SA a confié à la Fondation Rurale interjurassienne le mandat d'évaluer sur la population résidente les impacts qui avaient été analysés dans l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) réalisée lors de la mise à l'enquête du projet d'agrandissement du site éolien. Cette étude et les autorisations de construire avaient conclu que tous ces impacts étaient conformes aux droits communal, cantonal et fédéral. Malgré cela, Juvent a souhaité prendre connaissance de l'acceptation par la population résidente des différents effets des éoliennes dans les domaines suivants :

1. Bruit
2. Ombres portées
3. Lumières nocturnes
4. Trafic
5. Tourisme
6. Paysage
7. Protection des animaux
8. Autres

Notre étude a été limitée par les critères suivants fixés par le requérant :

- a. Le périmètre d'investigation devait se limiter au périmètre du plan de quartier "parc éolien Montagne du Droit"
- b. Les investigations dans les deux domaines du bruit et du paysage n'étaient pas nécessaires. Ceux-ci ayant été abordés dans l'étude d'impact, il n'y avait pas de nécessité d'y revenir.

Dans une première phase, notre démarche a consisté à rechercher les propriétaires et la population active dans le territoire. Cette démarche a permis de recenser sur une surface de presque 20 km², 328 parcelles, 195 propriétaires différents et 50 exploitants agricoles. Notons encore que 24 propriétaires possèdent le 75 % de la surface. Il s'agit surtout de communes et de bourgeoisies. L'analyse de ces données nous a permis de sélectionner les personnes en vue de l'enquête que nous avons menée.

Lors de la séance d'information du 12 mai, nous avons présenté notre démarche au public et aux médias. Il a été rappelé que toutes les personnes qui le souhaitaient pouvaient nous transmettre leurs remarques, questions ou griefs concernant les éoliennes. Nous avons reçu cinq prises de position. Nous avons menés une quinzaine d'entretiens structurés d'une durée d'une heure ou plus. En plus, nous avons récoltés des nombreuses données lors de conversations, de téléphones ou dans les médias.

Nous avons beaucoup appris. Le dialogue avec nos interlocuteurs a toujours été intéressant même s'il fut parfois vif ou empreint d'amertume. Les personnes contactées ont toutes été positives en regard de l'intérêt que l'on portait à elles. Nous avons recherché à établir un climat de confiance en montrant une grande réceptivité et sans chercher à influencer nos interlocuteurs. Les discussions ont donc permis l'expression de sentiments personnels profonds. Les résultats de ces entretiens auraient dû nous fournir des données logiques et rationnelles nous permettant d'étayer des réponses dans le cadre de notre étude. Tel n'a malheureusement pas toujours été le cas.

Analyse des différents impacts

1. Bruit

Selon les décisions prises, les résultats mentionnés dans l'étude d'impacts devaient être suffisants pour déterminer le périmètre dans lequel cette nuisance devait être prise en considération. De notre enquête, il ressort que durant la période estivale, les valeurs déterminées dans l'étude Météostet correspondent à la réalité. L'impact sonore est généralement admis et supporté. Une mention spéciale est quasiment systématiquement faite concernant non pas le bruit du vent dans les pâles mais le bruit venant de la nacelle. Ce bruit semble être le plus gênant dans les endroits dépourvus de tout autre impact sonore. A titre de comparaison, une moto roulant à plus de 2 km. couvre le bruit provoqué par l'éolienne lorsque que l'on se situe au pied du mât.

Par contre, lors de toutes nos conversations, il a été relevé que le bruit provoqué par les éoliennes en période hivernale, en particulier en période de gel, dépassait de loin celui qui est mentionné dans l'étude Météotest. A 1'200 m. le bruit est encore considéré comme dérangeant pendant la nuit.

L'étendue de notre mandat et surtout la saison ne nous permettaient pas de faire une quelconque investigation dans ce domaine. Nous devons cependant relever que l'impact sonore hivernal est systématiquement la première nuisance qui est mentionnée et souvent même la seule. Il y a donc là matière à réflexion pour la suite à donner à l'étude

2. Ombres portées

L'étude Météostet donne des indications précises et fiables sur les zones où les ombres portées ont un impact, ceci en fonction des durées journalière et annuelle. La comparaison des cartes fournies avec les informations collectées nous permet cependant de constater qu'il n'y a pas adéquation entre les remarques formulées par les résidents et leur localisation. Nous pouvons en déduire que :

- La perception des ombres portées varie en fonction des personnes
- L'orientation des habitations a une importance
- Le point d'incidence et l'activité qui y est exercée ont également leur importance

Nous proposons donc de nous référer aux normes appliquées en Allemagne. Elles fixent la limite à ne pas dépasser à 30 heures potentielles d'ombre par année. L'étude que nous a transmise Météotest montre qu'il y a dans le périmètre 15 bâtiments habités à l'année, 15 bâtiments habités occasionnellement et 8 bâtiments non habités qui sont situés dans une zone où cette valeur limite est dépassée. La proposition est faite de mener une expertise sur ces différents bâtiments et de déterminer dans quelle mesure ceux-ci sont touchés par le phénomène en fonction de leur orientation, des locaux atteints et de la durée.

Nous avons encore pu constater que les ombres portées n'ont pas d'impact négatif sur la tranquillité des animaux. Un troupeau de bovins peut ruminer paisiblement au milieu d'une zone balayée par l'ombre d'une éolienne. En excluant quelques cas particuliers, nous en concluons qu'il n'y a pas de conséquences négatives pour les exploitants agricoles.

3. Lumières nocturnes

L'installation de lumières rouges sur le sommet et au milieu des mâts des éoliennes avait occasionné beaucoup de remarques dans un premier temps. Etrangement, les personnes contactées n'ont pas fait allusion à un désagrément occasionné par ces lumières. Dans l'environnement proche, l'impact de ces lumières ne semble pas vraiment gênant ou, tout au moins, n'est pas ressenti comme tel.

Par contre, nous avons enregistré des remarques sur l'effet produit par ces lumières sur l'aspect nocturne du site vu de loin, en particulier depuis les Reussilles. On pourrait en déduire qu'un impact négatif des lumières nocturnes est ressenti à partir d'une certaine distance (2-3 km) et pour autant que plusieurs éoliennes figurent dans le champ de vision. Cette constatation nous porte à nouveau en dehors du champ d'investigation qui a été fixé pour notre mandat.

Remarquons encore que notre enquête s'est faite à une période où la durée de mise en service des lumières correspond plus ou moins à la période de repos des habitants. Il n'est pas exclu qu'il y ait un effet saisonnier sur le ressenti de cet impact. Pour répondre à la question, il serait utile de réinterroger les gens pendant la période hivernale.

Pour notre étude, il nous semble suffisant d'aligner les impacts des lumières nocturnes aux impacts visuels des éoliennes car tous deux sont perceptibles dans les mêmes périmètres.

Notons encore qu'une recherche de solution technique est en cours. L'objectif serait de moduler l'intensité lumineuse en fonction de la visibilité ambiante. Cette solution permettrait de limiter considérablement les impacts au sol des lumières rouges installées sur les mâts des éoliennes.

4. Trafic

Nous avons essayé d'analyser l'impact du trafic sur les résidents au moyen d'un questionnaire d'enquête. Nous donnons ici les grandes lignes des résultats de cette enquête :

- L'amélioration des chemins réalisée pour la construction des éoliennes est appréciée des bénéficiaires (agriculteurs en particulier).
- De façon générale, la signalisation est bien respectée et seuls les ayants droit circulent là où il y a des interdictions.
- Le réseau de pistes et chemins destiné aux différents utilisateurs est bien adapté au trafic qui s'y déroule.
- De façon générale, il y a peu de conflits entre les différents utilisateurs du réseau de chemins, pistes et sentiers.
- Mais sur le sentier découverte, il y a encore trop de personnes non autorisées qui circulent. A contrario, les touristes piétons ou cyclistes tolèrent parfois mal la présence des riverains motorisés.
- Un emploi des chemins libérés de leur clédards par les amateurs de sports motorisés non autorisés (quad, moto, rallye automobile) a été constaté sur certains tronçons.
- Durant la période des travaux, le trafic important a occasionné des désagréments notables pour les utilisateurs et les riverains des axes utilisés pour la construction.

- Si la fréquentation du réseau de pistes et chemin a augmenté depuis la construction des nouvelles éoliennes, il n'y a par contre pas possibilité de déterminer si le trafic de véhicules automobiles a augmenté.

De façon générale, nous n'avons pas perçu de problème majeur dans ce domaine. Les quelques désagréments relevés par les résidents, en particuliers les bordiers des axes où circulent des véhicules, ne nous paraissent pas excéder ce qui se produit ailleurs. Il est important de souligner ici l'amélioration générale du réseau des chemins résultant de la construction des éoliennes. L'ensemble des habitants et exploitants du périmètre en profite d'une manière ou d'une autre. Nous optons donc pour une position neutre, avantages et inconvénients devant s'équilibrer.

5. Tourisme

La perception des impacts touristiques varient fortement en fonction de la situation des personnes interrogées. Les propriétaires de résidences secondaires y voient un élément perturbateur du calme qui caractérisait la région. Les agriculteurs et les autres résidents, dans leur majorité, s'en accommodent. Une partie d'entre eux ont pu saisir l'opportunité de sources de gains supplémentaires et cette dernière catégorie est évidemment très favorable à la présence des touristes.

La présence de touristes est essentiellement concentrée sur le sentier découverte. Les autres endroits du site enregistrent une fréquentation relativement importante de promeneurs, cyclistes et skieurs de fond mais sans que cela dépasse le cadre de l'acceptabilité.

La présence de touriste ne perturbe globalement pas le déroulement des travaux agricoles. Les comportements non respectueux tels que le piétinement des prairies non fauchées ne sont pas plus fréquents que dans d'autres régions agricoles. La proportion de clédards laissés ouverts est également considérée comme standard.

L'étendue de notre mandat ne nous offrait pas la possibilité de mesurer, pour ceux qui bénéficient de la présence des touristes, le volume de ces avantages. Nous nous référons donc aux données qui nous ont été transmises par Jura bernois Tourisme. Une estimation de la fréquentation des touristes dans la région a été établie entre 50'000 et 100'000 visiteurs par an. Cet afflux de touristes profite à plusieurs entreprises de la région : hôtellerie, restauration, transport, exploitants agricoles, etc. La création de valeur ajoutée induite par les diverses activités liées aux éoliennes a été estimée à Fr. 1'000'000.- annuellement. Ce chiffre donne une mesure de l'ampleur de l'impact financier des éoliennes. Il faut encore mentionner un impact qui ne peut être évalué financièrement mais qui nous semble très important, c'est la notoriété qu'a gagné la région grâce à la présence et à la mise en valeur des différentes installations destinées à la production d'énergie renouvelable. Il s'agit d'une image de marque que la région peut mettre en avant. Elle est actuellement seule en Suisse à profiter de ce créneau touristique porteur.

L'évocation de ces quelques points nous permet d'évaluer que les avantages globaux dont profite la région compensent largement les quelques difficultés relevées dans les remarques des personnes contactées. Nous proposons donc, au stade actuel, d'adopter une position neutre et de ne pas tenir compte d'éventuels points positifs ou négatifs pour le tourisme dans l'évaluation des impacts globaux des éoliennes.

6. Environnement visuel

"L'appréciation esthétique d'une éolienne est éminemment subjective et, de manière générale, l'appréciation sera favorable chez les personnes sensibilisées aux problèmes environnementaux, à la modernité, au progrès et à la mise en œuvre du développement durable." (cf document Suisse-Eole)

Sur cette base, il est évident que nous avons rencontrés toute sorte de point de vue dans nos entretiens. Les positions vont du rejet total (ces "monstres"), passent, pour la majorité, par une acceptation raisonnée ("cohérence des efforts dans l'approvisionnement énergétique renouvelable") et se termine par un enthousiasme mesuré ("quelle élégance"). Elles ne sont pas liées à la proximité puisqu'elles sont issues des valeurs profondes des individus. Là encore, un expert en psychologie serait plus apte à fixer des critères d'évaluation que nous.

Néanmoins, l'effet d'une éolienne de 100 m. de hauteur sur l'environnement visuel des résidents ne peut pas être ignoré. Il est dépendant des quatre critères suivants :

- Hauteur du mât
- Distance avec le point d'immission
- Part visible de l'éolienne
- Utilisation de la résidence (à l'année / secondaire)

En cas de prise en compte de cet impact, une pondération entre ces quatre critères devra être déterminée.

7. Protection des animaux

Dans ce domaine, nous avons pratiqué des relevés de tumulus, preuve de la présence de campagnols ou de taupes. Cette démarche a été faite au sortir de l'hiver, période la plus favorable pour voir et dénombrer les tumulus provoqués par ces animaux.

Les relevés montrent une pullulation importante jusqu'à 200 m des éoliennes, moins importante de 200 à 600 m et à nouveau plus importante à partir de 600 m. Ces résultats ne prouvent donc pas un effet des éoliennes mais ne permettent pas non plus de l'exclure. Pour confirmer ou infirmer cet effet, il faudrait pratiquer des relevés au minimum sur trois années, voire sur six. En effet, la pullulation des campagnols est cyclique avec un sommet moyen tous les trois ans et un maximum tous les six ans.

En l'absence de preuve formelle, nous proposons donc de ne pas prendre en compte cet impact.

Les autres effets sur la faune sauvage qui nous ont été rapportés concernent les chauves-souris et les rapaces. Nous ne nous sommes pas penchés sur ces questions vu que l'étude d'impact y avait déjà répondu. Concernant le problème des chauves souris une documentation importante existe qui montre que les éoliennes, si l'on excepte quelques sites bien particuliers, ne sont pas plus dangereuses qu'un train circulant de nuit. La présence d'oiseaux morts sur les terrains environnants les éoliennes aurait pu apporter une preuve à leur éventuelle dangerosité pour les rapaces. A une exception près depuis la construction des premières éoliennes, tel n'a pas été le cas.

8. Autres

L'impact négatif le plus important qui nous a été relaté est celui de la chute des glaçons. Plusieurs résidents se sont étonnés qu'aucune étude préalable n'ait été entreprise concernant ce problème. Un soupçon de dissimulation ou alors d'incompétence a même été relaté dans nos entretiens.

L'impact est important dans deux cas :

- Pour les bâtiments très proches des éoliennes
- Pour les itinéraires hivernaux fréquentés par les skieurs et raquetteurs

La prise en compte de cet impact pourrait être faite en collectant, là aussi, les résultats issus du logiciel utilisé par Meteotest. Ils permettraient de définir les bâtiments directement touchés par le phénomène. Ils permettraient également de redéfinir les tracés des différentes pistes de ski de fond et de raquettes.

Une solution technique pour résoudre le problème est envisagée. Elle permettra de limiter les risques. En fonction des résultats obtenus, il sera opportun de juger si cet impact doit être pris en considération dans une évaluation globale.

Loveresse, le 25.10.2011

Fondation Rurale Interjurassienne
Loveresse

Frédéric Chollet
Ing. Agronome dipl. EPFZ